



MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI
AUPRÈS DES NATIONS UNIES

111 East 69th Street, New York, N.Y. 10021

Tel: (212) 737-4150 • Fax: (212) 737-4150

E-mail: mali@un.org

Website: www.un.int/mali

55^{ème} SESSION DE LA COMMISSION SUR LE STATUT DE LA FEMME
CONDITION DE LA FEMME

THEME : « accès et participation des femmes et des filles à la science et à la technologie, y compris pour la promotion de l'égalité d'accès au plein emploi et à un travail décent »

ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE **IMAMANE MANSI SINA-DAMBA**, MINISTRE DE LA PROMOTION DE LA FEMME DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

New York, le 22 février 2011

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Chefs de Délégation
Mesdames et Messieurs les délégués

Je voudrais tout d'abord, au nom du groupe de la délégation du Mali, vous remercier, vous-même et aux autres membres du bureau de la Commission, pour votre accueil et vos chaleureuses et amicales relations. Je voudrais vous assurer que les résultats de nos travaux

Monsieur le Président,

Le Mali, qui commémore l'anniversaire de la mort de son premier président, a l'occasion de la célébration de la fête du Mourning, à Ramadan, exprimé sa compassion pour le peuple de la Nouvelle Zélande, suite au choc subi par ce pays

Aux familles de toutes les victimes de toutes les tragédies à travers le monde, la délégation du Mali présente ses sincères condoléances.

Le Mali a fait ses déclarations faites par le Mozambique et l'Argentine, respectivement au nom du groupe africain et du G-77 et de la C-43.

Monsieur le Président,

Le thème prioritaire de nos travaux de cette année qui porte sur « l'accès et la participation des femmes et des filles à la science et à la technologie; y compris pour la promotion de l'égalité d'accès au plein emploi et à un travail décent », est un sujet de préoccupation majeure pour bon nombre de pays, en particulier pour le Mali.

En effet, selon le dernier recensement administratif et démographique de 2009, les femmes constituent plus de 56% de la population masculine qui compte le pays. C'est pourquoi, le renforcement et la reconnaissance du rôle de la femme dans le développement du pays sont au cœur de toutes les politiques de développement sociale du gouvernement.

Il me plaît à cet égard, de souligner l'engagement personnel du Président de la République, Son Excellence Monsieur Amadou TOURE, qui a fait de l'autonomisation économique des femmes un des axes majeurs de son Programme de développement économique et social (PDES).

De même, le Premier Ministre, dans sa Déclaration de Politique Générale a fait de l'insertion des femmes et des jeunes dans les circuits productifs un axe prioritaire de la politique de développement du Mali.

Cette volonté politique gouvernementale, a été mise en œuvre et poursuivie par le ministère de la promotion de la femme, de la jeunesse et de la famille, qui a été réaffirmée avec l'adoption le 24 novembre 2010, d'une Politique nationale

Genre avec un plan d'action dont le processus de mise en œuvre pour la période 2011-2013 est en cours.

Monsieur le Président,

Comme souligné plus haut, dans le discours tenu le 11 septembre 2010, la pertinence à plus d'un titre du thème de cette année. En effet, notre conviction est que l'éradication et la participation des femmes et des filles à l'éducation, à la formation, à la science et à la technologie devrait être au cœur des stratégies mondiales, régionales, nationales et locales visant à promouvoir les femmes.

Il s'agit là, en effet, des approches novatrices qui permettent à coup sûr de trouver des solutions aux nombreux problèmes ayant des racines profondes et négatives sur la condition de la femme et de la fille dans les différents pays.

Elles jouent un rôle fondamental dans les efforts tendant à lutter contre la pauvreté et constituent à nos vœux, un moyen de réaliser un développement durable fondé sur l'équité et la non-discrimination.

C'est le lieu pour moi de saluer la création de la nouvelle entité ONU Femmes et féliciter très chaleureusement Mme Michèle Rachelle pour sa nomination au poste de Directrice exécutive.

Créée dans le cadre de la réforme globale de l'ONU et à la suite des négociations qui ont vu la participation de tous les membres de l'Assemblée générale, cette nouvelle agence, nous estimons, doit être à mesure de concevoir et de mettre en œuvre des politiques et des programmes de participation des femmes à la vie politique et économique.

Dotée en cela de la même mission que les autres agences de l'ONU, elle doit être au cœur des principes fondamentaux du développement durable, à savoir l'équité, le travail d'ONU-Femmes à promouvoir l'octroi d'un appui aux partenaires nationaux, l'appui des processus intergouvernementaux relatifs à l'équité entre les sexes, la promotion en faveur de l'égalité entre hommes et femmes, l'autonomisation des femmes et le respect des droits des femmes et des filles et de la promotion de la cohérence au sein du système de l'ONU.

Monsieur le Président,

Le gouvernement du Mali, pour évaluer l'impact des politiques nationales, en matière d'emploi décent, a procédé récemment à l'élaboration d'un rapport de la déclaration des Chefs d'Etat et de gouvernement sur le dialogue de la lutte contre la pauvreté.

L'étude menée en 2010 a fait ressortir les avancées et les défis en matière de travail décent au Mali.

En effet, malgré des progrès remarquables réalisés dans plusieurs domaines, les obstacles en matière de promotion de la femme sont encore nombreux. En plus du poids des pesanteurs socioculturelles, les problèmes émergents que sont le

changement climatique et l'insécurité alimentaire, la crise économique, la rareté des ressources, constituent, hélas, des défis majeurs au bien-être et au développement des femmes.

Conscient de cette situation, le Gouvernement du Mali a pris des engagements tant sur le plan international que national afin que les femmes puissent jouir pleinement de leurs droits, en général et de ceux relatifs au travail en particulier.

Les actions engagées par le Gouvernement dans la réalisation des principes et droits fondamentaux au travail doivent être conformes aux conventions internationales ratifiées par le pays. Le respect de l'ensemble des conventions internationales relatives au travail fait partie

Monsieur le Président,

Pour conclure, je voudrais rappeler que le Mali reste tige de tous ses engagements nationaux et internationaux en matière de promotion de la condition de la femme et de l'égalité entre les sexes. Le Gouvernement du Mali a pu vous l'assurer continuera à inscrire ses actions dans le sens d'une promotion véritable de la femme afin qu'elle joue son rôle et tout son rôle dans le développement socio-économique du pays.

Je vous remercie de votre amicale attention !